Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260202-2026_02_02-DE

Délibération n°2026-02-02

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
29/01/2026
Date d'affichage :
29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 2 février à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Servane DUCHESNE (donne procuration à Marie BERTHET), Mickaël HERRMANN (donne procuration à Christine GAILLARD), Florence HERVE (donne procuration à Hervé LANOE) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Isabelle LE BAUD

OBJET : VOTE DES CREDITS PEDAGOGIQUES

Mme l'Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse Education propose de maintenir le montant 2025 des crédits pédagogiques (ce montant étant indexé sur l'évolution de la DGF), soit 58,63 € par enfant présent dans chaque école à la rentrée de l'année scolaire 2025-2026 (112 enfants à l'école des Plantes et 117 enfants à l'école Saint-Joseph).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer à l'école des Plantes et à l'école Saint-Joseph des crédits pédagogiques d'un montant de 58,63 € par enfant présent dans chaque école à la rentrée 2025-2026
- de préciser que les crédits pédagogiques pourront faire l'objet d'un versement à chaque école sous la forme d'une subvention.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Isabelle LE BAUD